

# ***Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2020***

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 18 décembre 2020 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 14 décembre 2020.

**Etaient présents** : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHÉ, Alain ROBERT, Frédéric BOULANGER, Emeline SUTTER et Fleur THEILLAUD.

**Excusés** : Pascal METTEY, Alicia MARSOT, Ferdinand TAFFO, Jean-Robert LELARGE.

**Procurations** : Alicia MARSOT à Emeline SUTTER, Ferdinand TAFFO à Estelle BOUCHÉ, Jean-Robert LELARGE à Grégoire GILLE

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Alain ROBERT.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05/11/2020,
2. Devis travaux forêt,
3. Renouvellement contrat Ingénierie 70 - Magnus
4. Questions diverses

## **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 5 novembre 2020:**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 5 novembre 2020. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

## **2. Programme travaux sylvicoles 2020/2021:**

Le 1er Adjoint expose au conseil la situation au regard des travaux forestiers des années antérieures. Ainsi, les travaux sylvicoles prévus en 2020 par l'ONF n'ont pas été retenus dans leur globalité. Le budget de base était de 8 433,04 € TTC, et le conseil municipal avait retenu des travaux pour une enveloppe de 2 705,67 € TTC, en ne retenant que les ouvertures de cloisonnement au broyeur des parcelles 10, 32 et 33.

Les travaux sylvicoles proposés par l'ONF pour 2021 représentent une somme de 6 572,72 € TTC. Au regard des travaux réalisés lors de la campagne précédente et afin de finaliser les travaux dans les coupes 10 et 32, il est proposé au Conseil de retenir les travaux suivants :

- dégageage manuel ciblé dans les coupes n° 10 et 32 pour un montant de 2 789,60 € TTC,
- entretien du parcellaire par le broyage des lignes entre les parcelles sur l'ensemble du bois du banc pour un montant de 517,88 € TTC.

Le montant global de cette campagne de travaux forestiers représente 3 307,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'engager les travaux forestiers de la campagne 2021 tel que décrits ci-dessus pour un montant total de 3307,48 € TTC,
- de confier la réalisation de cette campagne 2021 à l'ONF,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3. Renouvellement contrat Ingénierie 70 - Magnus:**

Monsieur le Maire présente l'Agence Départementale INGÉNIERIE 70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment trois compétences optionnelles :

- Compétence aménagement : INGÉNIERIE 70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie. Pour l'assistance financière, INGÉNIERIE 70 peut intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.
- Compétence Application du Droit des Sols : INGÉNIERIE 70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droit des Sols.
- Compétence d'assistance informatique : INGÉNIERIE 70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, fonctionnelle et réglementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation, etc....
- Compétence eau : la compétence EAU regroupe les assistances SATE (Service d'Assistance Technique de l'Eau) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). INGÉNIERIE 70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes dans la gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau, des milieux naturels et aquatiques (GEMAPI) ainsi qu'en assainissement collectif et en protection de la ressource en eau (SATE). Pour réaliser ces types de missions, INGÉNIERIE 70 pourra recourir à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre ou à une prestation d'accompagnement ponctuel du maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est adhérente au pôle Informatique d'INGÉNIERIE 70. Une convention a été signée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 définissant les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle informatique d'INGÉNIERIE 70. La convention prenant fin le 31 décembre 2020, il convient donc de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paie, élection, état civil, facturation, etc.... à INGÉNIERIE 70,
- **APPROUVE** les missions confiées à INGÉNIERIE70 décrites dans la convention,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGÉNIERIE 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

### **4. Questions diverses :**

- Le 1<sup>er</sup> Adjoint confirme avoir récupéré les arbres et arbustes offerts par le Département dans le cadre du concours de fleurissement 2020. Une prochaine réunion du groupe de bénévoles impliqués dans le fleurissement du village déterminera l'endroit où ces plantes seront installées. Une animation avec les enfants sera organisée à cette occasion.
- Calendrier des réunions du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> semestre 2021 :
- Colis des anciens : faute de pouvoir organiser le repas traditionnel de fin d'année, des colis seront distribués aux anciens ce week-end du 19 et 20 décembre 2020, par les membres du conseil municipal.
- Prochain conseil municipal : le vendredi 5 février 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.